

PRATIQUE HABILITATION Electrique HF-BF Exécutant^{HFBF_EX} et/ou Chargé de chantier

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).

Présentiel - Synchrone

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Objectifs

Cette formation a pour but de préparer le personnel non-électricien réalisant des travaux dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées, à travailler en sécurité selon les préconisations de la norme NF C 18-510

- Acquérir les connaissances concernant la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique notamment lors de fouilles
- Connaître les modalités d'intervention pour effectuer notamment opérations de ripage, soutènement de câbles, nettoyage, coupe de fourreau
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BF HF
- Transmettre aux participants les règles d'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à un endommagement de réseau



Public Visé

Toute personne amenée à réaliser des travaux non électriques dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées



Pré Requis

Aucune connaissance en électricité n'est requise pour suivre cette formation

Etre titulaire de l'AIPR Encadrant / Opérateur de moins de 6 mois
Lire et parler le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation HF/BF

Attestation individuelle de formation

Avis d'habilitation remis à l'employeur

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, démonstrations

Supports illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel

Parcours pédagogique

THEORIE

- interventions dans la zone d'incertitude ou dans la zone d'approche prudente d'une canalisation souterraine isolée
- les équipements de protection individuelle et collective
- les rôles des intervenants et les titres d'habilitation, les opérations autorisées
- la procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique
- les modes opératoires :

- le dégagement de canalisation
- le ripage du câble
- le soutènement de câble et des accessoires
- l'ouverture des fourreaux
- protection des câbles et accessoires
- que faire en cas d'endommagement
- les interdictions

PRATIQUE

Travail sur fouille pédagogique

Repérage du type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre

Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et identification du mode opératoire

Mise en œuvre de modes opératoires, soutènement de câble, ripage, ouverture de fourreaux

Qualification Intervenant-e-s

Formateur en prévention des risques électriques



Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation sommative conforme aux préconisations (Partie pratique)
NF C 18-510

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique 'Accessibilité Handicap' + Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

3.50 Heures **0.5** Jour 10

Effectif

Durée de mise en pratique : 3.00 Heures



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800
Mail : srenaud@gesfor.fr